

EDITORIAL



Andreas Appenzeller,
Directeur de la Coopérative ADEV

L'acceptation par les Chambres fédérales de l'initiative parlementaire 12.400 durant la session d'été est de bon augure pour la liste d'attente de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC): le supplément RPC, jusqu'ici de 0,9 centimes par kilowattheure (ct/kWh) au maximum, a été augmenté à 1,4 ct/kWh, ce qui entraînera un excédent des recettes annuel d'environ CHF 230 millions. Après l'entrée en vigueur de la révision prévue le 1er janvier 2014, de nombreux projets bloqués jusqu'à présent recevront un avis positif.

La seule ombre au tableau sera l'introduction d'une rétribution unique à hauteur de 30% des coûts d'investissement au lieu de la RPC pour les installations solaires de moins de 10 kW. Un deuxième instrument d'encouragement viendra ainsi s'ajouter à la RPC, qui a déjà fait ses preuves. On peut toutefois craindre que la RPC soit encore davantage limitée par les aides aux investissements, ce qui serait très regrettable. Le principe de la régulation de la consommation propre est en revanche un point positif: désormais, la loi accordera à tous les producteurs de courant vert le droit d'utiliser l'énergie produite pour leur propre consommation. Vous trouverez un résumé des principales nouveautés en page 2. ■

ADEV SOLARSTROM AG

LES TUNNELS AUTOROUTIERS OFFRENT LEUR TOIT AUX INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

En juin, ADEV Solarstrom AG a inauguré, en collaboration avec l'OFROU, une installation photovoltaïque de 270 kW sur le tunnel autoroutier de Reussport, près de Lucerne. Cette installation solaire, placée sur le prolongement du tunnel conçu comme protection antibruit, fournira 250 000 kWh d'énergie par an: un exemple parfait d'emplacement pouvant être utilisé pour de telles installations.



L'installation de Reussport illustre une possibilité parmi tant d'autres d'intégrer des installations solaires à des surfaces déjà construites.

ADEV a conclu avec l'OFROU un contrat de location du toit du tunnel pour 30 ans. La société BE Netz d'Ebikon (LU) a conçu l'installation.

Une conception pour toits plats optimisée

Les panneaux ont été installés avec le nouveau système de montage Super Leggera SL, développé par la société Solventure AG de Wettingen. L'installation pour toits plats, composée de tôles d'aluminium préformées, est posée sur le toit sans ancrage. On utilise des pierres

pour servir de poids uniquement dans les bords si nécessaire. La construction aérodynamique engendre une sous-pression, qui pousse les modules vers le bas et les empêche ainsi de se soulever. Cette technologie est la même que celle des véhicules de sport ultraperformants. En deux jours et demi de travail, cinq monteurs de BE Netz ont ainsi installé 1056 modules photovoltaïques sur le toit du tunnel de Reussport.

... suite en page 2

La surface accueillant les 1728 m² de modules a été recouverte de matériau non tissé afin d'éviter que des plantes ne poussent et ne fassent de l'ombre aux modules. «Les modules choisis ont une réflexion spéculaire réduite, ce qui est un avantage lorsque l'installation est visible», ajoute Andreas Appenzeller. L'installation est pourvue de 16 onduleurs de branche SolarMax MT. Le 25 juin 2013, l'installation a été inaugurée en présence de représentants de la ville de Lucerne, de la population, de l'Office fédéral des routes (OFROU), de BE Netz ainsi que de la Coopérative ADEV. ■

POLITIK

L'INITIATIVE POUR UN « TOURNANT ÉNERGÉTIQUE LIGHT » EST ACCEPTÉE

Lors de sa session d'été, le Parlement a accepté l'initiative parlementaire dite pour un « tournant énergétique light » (IP 12.400) (lire également l'éditorial en page 1). Les opposants ont jusqu'à la fin septembre pour déposer un référendum contre le projet.

La hausse du supplément RPC de 0,9 à 1,4 ct/kWh permet d'augmenter le financement du fonds RPC, d'ancrer dans la loi la régulation de la consommation propre demandée depuis longtemps, mais aussi d'introduire une subvention unique pour les petites installations photovoltaïques de moins de 10 kW.

Pour les installations entre 10 et 30 kWh, l'investisseur peut choisir s'il préfère faire valoir une rétribution à prix coûtant ou une subvention unique. Contrairement aux installations de grande taille, les petites installations donnant droit à une subvention unique ne sont pas contingentées.

Les installations photovoltaïques de plus grande taille (> 30 kW) profitent également de la révision, puisque les dispositions transitoires stipulent que « pour les années 2014 à 2016, l'augmentation périodique de capacité pour la photovoltaïque est fixée de manière à pouvoir assurer une augmentation continue ». Comme les autres technologies, elles bénéficient d'un budget plus élevé dû à l'augmentation du supplément RPC, qui permettra la construction de nouvelles installations. Quant à la rétribution unique, si elle est une

GROUPE ADEV

PRODUCTION : SOUS LE SIGNE DE L'ÉNERGIE HYDRAULIQUE ET DE LA CHALEUR

Vent, eau, soleil: quel que soit l'élément, ADEV en tire de l'énergie et de la chaleur. Le premier semestre a été marqué par une production record d'énergie hydraulique et une production de chaleur supérieure à la moyenne. Ces dernières années, la production énergétique des centrales hydroélectrique s'élevait, de janvier à juin, à 4 millions de kWh. En 2013, plus de 7 millions de kWh ont été produits sur la même période. Cette augmentation a deux raisons: d'une part les deux nouvelles installations de

Leymel et Hammer, qui ont produit plus que prévu; d'autre part les précipitations records du premier semestre 2013. Les conditions météorologiques froides et humides ont également entraîné un bon niveau des ventes de chaleur. Cependant, le bonheur de l'énergie hydraulique fait le malheur de l'énergie solaire: le manque d'heures de soleil et la neige persistante ont éprouvé la production d'énergie solaire. La production d'énergie éolienne a elle aussi été inférieure à la moyenne. ■

perspective réjouissante pour les propriétaires, elle ne les oblige pas à exploiter l'installation le plus longtemps et le plus efficacement possible.

Choisir sa consommation propre

La loi octroiera à l'avenir le droit à tous les producteurs de courant vert d'utiliser leur production pour leur consommation propre: «Les producteurs peuvent consommer totalement ou partiellement sur le lieu de production l'énergie qu'ils ont eux-mêmes produite (consommation propre). Si un producteur fait usage de ce droit, seule l'énergie effectivement injectée dans le réseau peut être traitée ou prise en compte comme injectée.» L'ADEV salue cette décision. Pourtant, certains exploitants de réseau s'inquiètent déjà pour le financement des coûts de leur réseau et envisagent d'introduire un tarif de prestation, c.-à-d. une sorte de prix de base couvrant les coûts du réseau. A l'heure actuelle, ces derniers sont calculés selon le principe de causalité, par kilowattheure. Un tarif de prestation ne répondrait évidemment pas à ce principe de causalité et affaiblirait la régulation de la

consommation propre ainsi que la décentralisation énergétique.

Installations RPC d'ADEV

En 2013, sept installations solaires d'ADEV ont reçu une décision positive de RPC; quatre sont déjà terminées. ■



L'installation photovoltaïque de 37 kW mise en service en 2011 à Libellenweg, à Konolfingen, a reçu l'avis positif de RPC mi-2013.

ADEV WASSERKRAFTWERK AG

UNE TROISIÈME CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE POUR MUNSTER

Les travaux de construction de la centrale du Couvent, qui doit être mise en service cet automne, vont bon train. La centrale se trouve dans un immense atelier de production de la ville de Munster et turbinera bientôt l'eau de la Fecht et de la Petite Fecht.



Valve de fermeture de la conduite forcée.



Montage du tuyau d'aspiration dans l'ancien canal souterrain sous l'atelier de production.



La centrale électrique, installée au milieu de l'ancien atelier de production.



Assainissement de la prise d'eau dans la Fecht.

L'ancien atelier de production de la manufacture Hartmann n'est pas utilisé uniquement comme centrale électrique mais également comme entrepôt de tissu. Les trois centrales hydroélectriques de Munster, qui produiront au total 5,5 millions de kWh d'électricité, ont été reconstruites à neuf avant, pendant ou

après la Première Guerre mondiale sur d'anciennes centrales datant de plusieurs siècles. Certaines parties des installations encore utilisées aujourd'hui sont très anciennes : un canal souterrain date de 1832 et un canal en surface remonte aux années 1850. La nécessité d'assainir les installations a entraîné leur arrêt

entre 2004 et 2005. En procédant à ces assainissements, ADEV ne se contente pas de produire durablement de l'électricité de manière décentralisée, elle sauvegarde également l'héritage culturel de ces centrales électriques, qui pourront certainement produire du courant pendant des décennies encore. ■

GROUPE ADEV

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE COURONNÉE DE SUCCÈS



Les assemblées générales d'ADEV ont suscité, comme toujours, un grand intérêt.

Le 31 mai à Liestal, les actionnaires participant à l'assemblée générale de la Coopérative ADEV et de ses filiales ADEV Solarstrom AG, ADEV Wasserkraft et ADEV Windkraft ont accepté l'ensemble des demandes des conseils d'administration. Toutes les filiales versent un dividende équivalant en moyenne à 2 % de la valeur nominale leurs actions respectives.

Les actionnaires de la Coopérative ADEV ont élu Bruno Liesch comme huitième membre

du conseil d'administration (CA). Il remplace Ruedi Rechsteiner, qui avait déjà quitté ses fonctions au sein du CA depuis deux ans.

Les actionnaires d'ADEV Solarstrom AG ont approuvé un changement dans les statuts qui habilite le CA à augmenter le capital-actions en cas de besoin au cours des deux prochaines années, et ce à hauteur de CHF 6 218 650. ADEV Wasserkraft AG a également modifié ses statuts en ce sens, en autorisant le CA à procéder à une augmentation du capital-actions à



Petr Korba, chargé de cours à la ZHAW.

hauteur de CHF 4 158 000 au cours des deux prochaines années.

Avant la pause de midi, Petr Korba, chargé de cours et chef du groupe technique énergétique électrique de l'Institut für Energiesysteme und Fluid Engineering à l'Université des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), a présenté les résultats des recherches de la ZHAW dans un exposé intitulé « Production d'énergie renouvelable décentralisée et stockage – Historique, faits, défis et solutions ». ■

GROUPE ADEV

ÉVÉNEMENTS

Soutien financier, conférences, tenue d'un stand: cet été, ADEV participe à deux événements régionaux: l'éco-congrès de l'hôtel Leuenberg à Hölstein le 17 août (voir annexe) et la foire sur l'énergie solaire d'Arlesheim/Münchenstein, les 13 et 14 septembre. Nous recommandons instamment ces deux événements à nos lecteurs. Le congrès de Hölstein s'intéressera à la gestion de la durabilité et à l'éthique d'entreprise, tandis que la manifestation d'Arlesheim/Münchenstein invite propriétaires fonciers et entreprises à venir directement visiter les stands pour s'informer sur les possibilités de production d'énergie, une approche intéressante à tous points de vue. ■

ADEV ENERGIEGENOSSENSCHAFT

NOUVEAUX COLLABORATEURS

Depuis le 1^{er} juin, Thomas Kramer remplace Heinrich Studer en tant que chef de projet chaleur et solaire. Jean-Michel Birling a quitté ADEV pour relever un nouveau défi professionnel. A partir du 15 août, une femme occupera pour la première fois un poste de chef de projet, puisque c'est Stephanie Escalier qui le remplacera. Thomas Soldati, qui était stagiaire jusqu'ici, vient renforcer l'équipe d'exploitation et le domaine solaire en occupant un poste à 60 % parallèlement à son master, qu'il effectuera en cours d'emploi ces 2½ prochaines années. ADEV est en pleine croissance, raison pour laquelle le CA a décidé d'agrandir le comité directeur. Les deux chefs de section Arno Günzl et Bernhard Schmocker ont été élus nouveaux membres de la direction. Andreas Appenzeller a quant à lui été nommé directeur général. ■

Editeur
 ADEV Energiegenossenschaft
 Kasernenstrasse 63
 Case postale 550
 CH-4410 Liestal
 Téléphone +41 61 927 20 30
 Fax +41 61 927 20 49
 info@adev.ch
 www.adev.ch